

SIDEP

Finalités du Sidep

1. **Transmission des résultats d'analyse biologique** au patient, au médecin traitant et/ou au médecin prescripteur identifiés.
2. **Transmission aux organismes en charge de la réalisation d'enquêtes sanitaires** destinées à identifier les cas contacts pour limiter la propagation du virus (Santé publique France, Agences Régionales de Santé, Assurance Maladie) et de l'accompagnement des personnes infectées et de leurs cas contacts,
3. **Mise à disposition de données pseudonymisées utiles à la surveillance épidémiologique** (production de statistiques au niveau national ou régional permettant d'analyser l'évolution de l'épidémie et les besoins relatifs à l'organisation des soins),
4. **Recherche sur le virus** et les moyens de lutter contre sa propagation.

Destinataires des données

1. Santé publique France, les Agences régionales de santé et les organismes d'assurance maladie sont destinataires des données traitées dans SIDEP qui leur sont nécessaires pour la réalisation des enquêtes sanitaires. Seules les personnes dûment habilitées, agissant sous leur responsabilité, peuvent avoir accès aux données.
2. Des données pseudonymisées sont transmises à :
 - Santé publique France et les agences régionales de santé, pour la production d'indicateurs pour leurs missions de surveillance épidémiologique,
 - La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère chargé de la santé, pour sa mission d'analyse et de diffusion des informations statistiques dans les domaines de la santé,
 - La plateforme des données de santé (Health data Hub) et la Caisse nationale de l'assurance maladie, à des fins de recherche sur le virus et sur les moyens de lutter contre sa propagation.

Sidep

(Système d'Information de Dépistage)

est un traitement de données à caractère personnel, qui a pour finalité de centraliser les données des patients ayant fait un test de dépistage du Covid 19

Données traitées

1. **Données d'identification de la personne dépistée** : numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance .
2. **Situation du patient** : professionnel du secteur sanitaire ou médico-social, résident dans un lieu d'hébergement collectif, patient hospitalisé dans un établissement de santé, date d'apparition des premiers symptômes, le cas échéant.
3. **Coordonnées de contact du patient ou, à défaut, d'une personne de confiance** : adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique.
4. **Données d'identification et coordonnées des médecins responsables** : numéro RPPS, nom, prénom, adresse du lieu d'exercice et adresse de messagerie sécurisée.
5. **Caractéristiques techniques du prélèvement** : numéro de prélèvement, date et heure du prélèvement, lieu de prélèvement.
6. **Informations sur le résultat du test** : identification et coordonnées du laboratoire, type d'analyse réalisée, date et heure de la validation de l'analyse, résultat de l'analyse, compte rendu d'analyse.

Durée de conservation des données

Les données seront conservées dans le système d'information pendant une durée maximale de trois mois à compter de leur collecte.

Secret médical

Toutes les personnes qui accèdent à ces données sont soumises au secret professionnel. Aucune autre communication de données ne sera effectuée.

Droits et voies de recours

Les personnes concernées disposent :

- D'un droit d'accès, de rectification et de limitation à SIDEP,
- Du droit de s'opposer à la réutilisation des données les concernant à des fins de recherche.

Pour exercer l'un de ces droits ou obtenir davantage d'information sur le traitement, les personnes peuvent s'adresser au ministère de la santé, en justifiant de leur identité, soit par voie électronique à l'adresse suivante sidep-rgpd@sante.gouv.fr, soit par courrier postal :
Ministère des solidarités et de la santé — Référent en protection des données - Direction générale de la santé - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP.

Si une personne estime que ses droits ne sont pas respectés, elle peut déposer une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>